

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Claudette Cantin et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Michel Girard et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau

---

275-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR  
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

276-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21-08-2017, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Dépôt des états financiers comparatifs
8. Adoption du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) et acceptation de la quote-part
9. Demande de subvention pour la mise à jour de la politique Municipalité Amie des Aînés
10. Nomination de l'élu responsable des questions aînées
11. Utilisation des taux variés pour le rôle d'évaluation
12. Engagements inhérents au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018
13. Demande de versement de la subvention accordée de 41 283 \$, pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
14. Permis d'alcool - Restaurant du site touristique Chute à l'Ours
15. Soumission - Tracteur pour la Chute à l'Ours
16. Soumission - Rénovation salle Louis-Ovide-Bouchard
17. Soumission - Réfection de l'avenue Julien
18. Soumission - Entretien des chemins d'hiver - Contrat ECH-01 saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
19. Soumission - Lignage
20. Dérogation mineure au 1181 rue Roy
21. Dérogation mineure au 745 rue Saint-Cyrille
22. Vente d'un terrain à M. Stéphane Boilard
23. Entente de départ d'une employée municipale
24. Correspondance
25. Rapport des élus
26. Questions du public
27. Varia

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

28. Prochaine assemblée publique le 16 octobre ou le 20 novembre 2017  
29. Levée de l'assemblée

---

277-2017

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

---

278-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21-08-2017,  
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 21 août 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 21 août 2017, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

279-2017

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

---

280-2017

SOLLICITATIONS, INVITATIONS,  
ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Festival du Faisan de Saint-Stanislas Battue des maires (2 participants)	60 \$
Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean Congrès annuel	85 \$
Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean Adhésion 2018	774.23 \$

NOTE: La demande de l'organisme suivant a été refusée: Projet Kratos.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

281-2017

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS  
COMPARATIFS :

Le directeur des finances, monsieur Gilles Potvin, dépose les états financiers comparatifs de la Ville de Normandin.

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

282-2017

ADOPTION DU BUDGET 2017 DE L'OFFICE  
MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) ET  
ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget modifié 2017 de l'Office municipal d'habitation, montrant des revenus de 160 490 \$, des dépenses à 380 740 \$, résultant en un déficit prévu à répartir de 220 250 \$;
- b) Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 22 025 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

283-2017

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE  
À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ  
AMIE DES AÎNÉS :

CONSIDÉRANT que la municipalité entend procéder à la mise à jour de sa politique MADA en l'intégrant à sa nouvelle Politique Familles et Aînés;

CONSIDÉRANT qu'en actualisant sa politique MADA au sein de sa politique Familles et Aînés, la municipalité veut ainsi créer un comité multigénérationnel qui se préoccupera tant des familles que des aînés;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie inclusif et de qualité où la participation active des aînés et des familles est mise à contribution;

CONSIDÉRANT qu'une démarche est initiée par la MRC de Maria-Chapdelaine afin de bénéficier d'une enveloppe budgétaire nous permettant l'actualisation du plan d'action de la MRC, mais également de celui de chacune des municipalités du territoire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que le conseil municipal autorise la MRC Maria-Chapdelaine à présenter une demande de subvention collective, pour et au nom de la Ville de Normandin auprès du ministère de la Famille et des aînés.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

284-2017

NOMINATION DE L'ÉLU RESPONSABLE  
DES QUESTIONS AÎNÉES :

CONSIDÉRANT qu'une démarche a été initiée par la MRC de Maria-Chapdelaine afin de procéder à l'actualisation du plan d'action de la MRC et de celui de chacune des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un suivi de notre politique "Familles et aînés" au sein du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'actualisation de notre plan d'action MADA, ce dernier sera intégré à notre Politique Familles et aînés;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que Madame la conseillère Claudette Cantin soit la personne élue responsable des questions familles et aînées de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

285-2017

UTILISATION DES TAUX VARIÉS POUR LE  
RÔLE D'ÉVALUATION :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale notamment les dispositions contenues aux articles 244.29 et suivants, lui permettant de fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal informe la firme d'évaluation Cévimec-BTF inc. que la Ville de Normandin appliquera plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation à partir de l'exercice financier 2018.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

286-2017

ENGAGEMENTS INHÉRENTS AU  
PROGRAMME DE LA TAXE SUR  
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU  
QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-  
2018 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

- a) Que la Ville de Normandin s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle;
- b) Que la Ville de Normandin atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réels vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- c) Que la Ville de Normandin s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- d) Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par ledit Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- e) Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- f) Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

287-2017

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA  
SUBVENTION ACCORDÉE DE 41 283 \$,  
POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) :

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

- A) Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 41 283 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (dossier numéro 00025790-1-92040(02)-2017-06-16-31);
- B) Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

288-2017

PERMIS D'ALCOOL - RESTAURANT DU  
SITE TOURISTIQUE CHUTE À L'OURS :

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin mandate le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Éric Bhérer, à présenter auprès de la Société des alcools, des courses et des jeux du Québec une demande de permis de vente d'alcool au restaurant du site touristique Chute à l'Ours, sis au 101 chemin Louis-Ovide-Bouchard à Normandin (numéro de dossier 422 238) et l'autorise à signer tout document relatif à cette demande.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

289-2017

SOUMISSION - TRACTEUR POUR LA  
CHUTE À L'OURS :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	MODÈLE	PRIX	REMB. MENSUEL	TAUX D'INTÉRÊT	MONTANT RÉSIDUEL
Équipements et pièces JCL	Option 1: Kubota L6060	71 500 \$	723.25 \$	0.94 %	13 642.79 \$
Équipements et pièces JCL	Option 2: Kubota M7060	79 000 \$	799.16 \$	0.94 %	15 064.90 \$
Groupe Symac Normandin	Option 1: Massey Ferguson 1758	66 500 \$	825.25 \$	5.50 %	13 300 \$
Groupe Symac Normandin	Option 2: Massey Ferguson 4707	82 050 \$	1 017.39 \$	5.50 %	16 410 \$

CONSIDÉRANT que l'option 1, qui consiste à la location / achat d'un tracteur pour le site touristique Chute à l'Ours, a été choisie et qu'il a été recommandé de retenir le versement mensuel le plus bas;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que la location / achat d'un tracteur pour le site touristique Chute à l'Ours soit effectué chez Équipement et pièces JCL de Normandin selon l'option 1 pour le modèle Kubota L6060 au prix de 71 500 \$ avec un remboursement mensuel de 723.25 \$.
- b) Que monsieur Éric Bhérer, directeur des loisirs et de la culture soit mandaté pour signer tout document en lien avec la location / achat.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

290-2017

SOUMISSION - RÉNOVATION SALLE  
LOUIS-OVIDE-BOUCHARD :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	PRIX DÉMOLITION (Taxes incluses)	PRIX RÉNOVATION (Taxes incluses)	NOTE
Construction Mario Gilbert	10 232.78 \$	50 474.03 \$	Conforme
Construction Alain Lavoie	-	-	Non déposé

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que les travaux pour la démolition de la salle Louis-Ovide-Bouchard au site touristique Chute à l'Ours soient accordés, au seul soumissionnaire conforme, soit Construction Mario Gilbert au prix de 10 232.78 \$ taxes incluses.
- b) Que les travaux pour la reconstruction de la salle Louis-Ovide-Bouchard au site touristique Chute à l'Ours soient accordés, au seul soumissionnaire conforme, soit Construction Mario Gilbert au prix de 50 474.03 \$ taxes incluses.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

291-2017

SOUSSION - RÉFECTION DE L'AVENUE  
JULIEN :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (incluant les taxes)</b>
G. Lévesque Terrassement	370 496.53 \$
Location Daniel Deschênes	409 663.03 \$
Claveau & fils	434 916.28 \$
Excavation Michel Paradis	451 112.69 \$
Fernand Boilard inc.	421 711.95 \$

Note: Les propositions seront analysées par notre consultant.

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que le conseil municipal accorde le contrat de réfection de l'avenue Julien au plus bas soumissionnaire conforme, soit G. Lévesque Terrassement au prix de 370 496.53 \$ taxes incluses.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

292-2017

SOUSSION - ENTRETIEN DES CHEMINS  
D'HIVER - CONTRAT ECH-01 SAISONS  
2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX 2017-2018</b>	<b>PRIX 2018-2019</b>	<b>PRIX 2019-2020</b>	<b>NOTE</b>
G. Lévesque Terrassement	99 900 \$	99 900 \$	99 900 \$	Conforme
Fernand Boilard inc.	128 000 \$	129 500 \$	131 500 \$	Conforme

(Les taxes s'ajoutent au prix mentionné)

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que le conseil municipal accorde le contrat d'entretien des chemins d'hiver ECH-01 pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit G. Lévesque Terrassement au prix (avant taxes) de 99 900 \$ par année.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

293-2017

SOUSSION - LIGNAGE :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour approximativement 17 000 mètres linéaires:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>LIGNES POINTILLÉES</b>	<b>LIGNE SIMPLE</b>	<b>LIGNES DOUBLES CONTINUES POINTILLÉES</b>	<b>LIGNES DOUBLES</b>	<b>NOTE</b>
Signalisation Inter-Lignes	0.42 \$	0.45 \$	0.58 \$	0.64 \$	Conforme
Gestion Pro-Ligne	-	-	-	-	Non-déposé
Lignes Maska	0.41 \$	0.41 \$	0.41 \$	0.41 \$	Conforme

\*Les prix sont par mètre linéaire et les taxes s'ajoutent.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal accorde le contrat de lignage pour une quantité approximative de 17 000 mètres linéaires au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes Maska de Sainte-Cécile-de-Milton aux prix de : 0.41 \$ le mètre plus taxes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

294-2017

DÉROGATION MINEURE AU 1181 RUE  
ROY :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1181 rue Roy, en regard de l'implantation de la remise isolée et de l'abri d'auto tous deux existants;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme pour la remise isolée une marge arrière à 1.34 mètre et pour l'abri d'auto une marge latérale à 0.71 mètre alors que dans les deux cas la réglementation actuelle exige 1.5 mètre.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit dans le journal "Nouvelles Hebdo" le 30 août dernier, avisant la population que le Conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1181, rue Roy, soit, et est acceptée par le Conseil de ville de Normandin et que soit autorisée, par le fait même, l'implantation de la remise isolée existante à 1.34 mètre de la limite de terrain arrière et l'implantation de l'abri d'auto existant à 0.71 mètre de la limite latérale, alors que la marge actuellement exigée au règlement est de 1.5 mètre dans les deux cas.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

295-2017

DÉROGATION MINEURE AU 745 RUE  
SAINT-CYRILLE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 745 rue Saint-Cyrille, en regard de la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme la construction d'un garage de 36 pieds (10.97 mètres) de façade par 44 pieds (13.41 mètres) de profondeur alors que la réglementation actuelle permet un maximum de 36 pieds (10.97 mètres) de profondeur.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit dans le journal "Nouvelles Hebdo" le 30 août dernier, avisant la population que le Conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 745, rue Saint-Cyrille, soit, et est acceptée par le Conseil de ville de Normandin et que soit autorisée, par le fait même, la construction d'un garage de 36 pieds (10.97 mètres) de façade par 44 pieds (13.41 mètres) de profondeur alors que la réglementation actuelle permet un maximum de 36 pieds (10.97 mètres) de profondeur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

296-2017

VENTE D'UN TERRAIN À M. STÉPHANE  
BOILARD :

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Monsieur Stéphane Boilard pour l'achat d'un terrain appartenant à la Ville et portant le numéro de lot 3 309 136;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin procède à la vente du terrain portant le numéro de lot 3 309 136, cadastre du Québec, en faveur de Monsieur Stéphane Boilard, d'une superficie de 117 mètres carrés, au prix de 1 574 \$ plus les taxes applicables et les frais d'administration de 15 %;
- b) Que M. Mario Fortin, maire, et madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, soient autorisés à signer tous les documents inhérents à la vente de ce terrain.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

297-2017

ENTENTE DE DÉPART D'UNE EMPLOYÉE  
MUNICIPALE :

CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance de l'entente de départ de Madame Lisette Roy;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise la signature d'une entente pour le départ de cette employée.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

298-2017

CORRESPONDANCE :

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; OBJET: Approbation du règlement d'emprunt numéro 527-2017, modifiant le règlement numéro 519-2017 pour un emprunt additionnel de 150 000 \$.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; OBJET: Accord avec notre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égoûts et des chaussées.

---

299-2017

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

---

300-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Monsieur Jean-Noël Mailloux demande quand sera réparé l'asphalte à l'entrée du rang 10. Monsieur le maire lui répond qu'il va vérifier avec le directeur des travaux publics le lendemain.

---

301-2017

VARIA :

Monsieur le conseiller François Potvin transmet l'information à l'effet que Madame Nicole Villeneuve est parmi les trois (3) finalistes pour l'obtention du prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

---

302-2017

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 16  
OCTOBRE OU LE 20 NOVEMBRE 2017 :

---

303-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que la séance soit levée à 21 heures 24.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Mario Fortin, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière